Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 50/2008

OBJET :	COMMISSION AUTOCHTONE SUR L'EAU
PROPOSEUR(E) :	Bill Erasmus, mandataire, Première Nation des Dénés Yellowknives (Dettah), T.-N.-O.
COPROPOSEUR(E) :	Isadore Day, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Le Sommet national sur l'environnement et l'eau des Dénés (le Sommet) a constitué une tribune pour les délégations d'Autochtones, les dirigeants, les aînés, les gardiens du savoir traditionnel, les experts, les participants et les jeunes, qui leur a permis de discuter des préoccupations des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière d'environnement et d'eau;

B. L'objet du Sommet était de créer une occasion d'élaborer des stratégies et des politiques en vue de se préparer aux conséquences du changement climatique, au réchauffement de la planète, au développement industriel croissant, et à une foule d'enjeux et de préoccupations concernant l'eau et les eaux usées – et notamment, mais sans s'y limiter, la pénurie, la qualité, la quantité, la privatisation et l'expertise, ainsi que les droits des Autochtones et leurs responsabilités et compétences en matière d'eau et d'eaux usées sur leurs territoires;

C. Les participants rassemblés lors de ce Sommet ont reconnu que la Terre abrite toutes les formes de vie. Ces formes de vie qui ont été et continuent d'être créées sur la Terre sont interdépendantes et liées et forment en fait une « famille ». Le rôle particulier dévolu aux êtres humains sur la Terre est de protéger et de préserver toutes les formes de vie, en faisant preuve de la même compassion que celle de la Terre à notre endroit;

D. L'eau que l'on retrouve partout sur la Terre constitue le moyen de subsistance de toutes les formes de vie, y compris celles des êtres humains. La pureté et l'abondance naturelle de ce moyen de subsistance est nécessaire pour maintenir l'équilibre interdépendant entre et parmi toutes les formes de vie, qui est nécessaire à la survie de toutes les espèces;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

E. La connaissance des protocoles, des processus et des pratiques qui régissent les relations entre les êtres humains et les formes de vie sur la Terre, y compris l'eau, a été, est et continue d'être assumée, préservée et exprimée par les Autochtones;

F. Les participants rassemblés à ce Sommet ont reconnu que, depuis le contact entre les Autochtones et les non Autochtones et l'avènement de la société colonisatrice sur les terres et territoires autochtones, cet équilibre a été perturbé et le rôle des Autochtones en tant que régisseurs, gardiens et protecteurs a été compromis;

G. Les lois naturelles qui régissent ce savoir traditionnel et spirituel ne peuvent être abrogées ou rejetées par quelque être humain que ce soit – malgré le fait qu'elles puissent ne pas toujours avoir été suivies ou reconnues, elles continuent d'exister et nous, êtres humains, avons subi les conséquences d'y avoir dérogé;

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée soutiennent la mise en place d'une institution et/ou d'un processus créé par et pour les Autochtones en vue de recueillir des informations, fournir des analyses, sensibiliser le public et favoriser la défense des intérêts autochtones sur des questions relatives à l'eau et aux eaux usées au Canada.

2. Cette instance sera connue en tant que Commission autochtone sur l'eau, et elle ne sera composée que de membres autochtones de partout au Canada.

3. Les Chefs en assemblée encouragent tous les dirigeants autochtones à transmettre la présente résolution à leur nation, tribu, communauté, organisation, association ou autre instance respective pour obtenir leur soutien, participation et coordination.

4. Les Chefs en assemblée enjoignent l'Assemblée des Premières Nations d'entamer le processus d'élaboration d'un cadre de travail en vue de la mise sur pied de cette commission et de produire un rapport sur les progrès accomplis à l'Assemblée générale annuelle 2009.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9 décembre 2008 à Ottawa (Ontario)